

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 17 novembre 2022 - Délibération n° 2022-099

**DIAGNOSTIC ET PROGRAMME D' ACTIONS  
"TRANQUILLITÉ PUBLIQUE"**

**CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Edith Jacot, pouvoir donné à Monsieur Gildas Brégain.

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine Penot.

***Rapport de Pascal Duchêne, Maire.***

*Redon est une Ville-centre qui a de forts atouts économiques, culturels et touristiques, mais qui comporte aussi certaines vulnérabilités, du fait d'une concentration forte de population sur son territoire. Si le niveau de délinquance est globalement maîtrisé et le sentiment d'insécurité non prégnant, la Ville de Redon doit cependant veiller à se préserver et à se protéger en matière de sécurité publique et routière.*

*Depuis 2001, la Ville s'est successivement dotée d'un Contrat Local de Sécurité, d'un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance puis, en 2007, d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) unissant Redon et Saint-Nicolas de Redon. Ce dernier est composé d'élus et de professionnels des deux communes, du Sous-Préfet, des services de l'Etat, notamment la Gendarmerie et les services de protection de la Jeunesse, mais également de la Justice et de toutes les institutions œuvrant dans les champs de l'éducation, du social, de la santé et de la protection de l'enfance. Les acteurs du CISPD se réunissent régulièrement pour faire le point sur l'évolution de la délinquance et réfléchir à la mise en œuvre d'actions de prévention pour lutter contre les comportements déviants et les incivilités.*

*Ainsi de nombreux dispositifs ont vu le jour au fil des années :*

- le redéploiement des forces de Police municipale sur les actions de prévention et la police de proximité ;*
- la création de la cellule de veille qui a vocation à analyser des situations de personnes qui nuisent à la tranquillité publique et à mettre en place des mesures d'anticipation pour tenter d'enrayer les comportements déviants ;*
- les maraudes réalisées conjointement avec la Gendarmerie, la Police municipale et les Services éducatifs et sociaux pour aller au-devant des habitants afin de dialoguer avec eux et les rassurer sur la conduite à tenir en cas de problème, voire de rappeler à l'ordre les auteurs de troubles ;*
- le recrutement de professionnels de l'éducation spécialisée et de la médiation de proximité pour œuvrer auprès de la population en créant une relation de confiance et en agissant sur les auteurs de troubles, en orientant ces derniers vers les services compétents dans la recherche de solutions pour lutter contre des situations de précarité ;*
- les nombreuses actions pédagogiques et préventives (forum de la sécurité routière, lutte contre les conduites addictives, lutte contre le décrochage scolaire, permis vélo...) ;*
- le développement des animations sur l'ensemble des quartiers de la Ville pour les enfants et les jeunes tout en créant des liens avec les familles ;*
- un travail collaboratif rapproché et une mise en réseau des professionnels de la prévention, de l'éducation, du soin et de la sécurité qui permet au quotidien d'agir et de réagir face à certaines situations qui peuvent parfois dégénérer ;*
- l'installation de la vidéoprotection sur l'espace public et les bâtiments communaux.*

*La Ville de Redon a signé un Contrat de sécurité avec le Préfet, le Procureur de la République et le représentant de la Gendarmerie, le 10 mai 2022 qui fixe les modalités de partenariat entre la Ville de Redon et la Gendarmerie. Il n'en demeure pas moins que les Services municipaux accompagnés d'acteurs du territoire (l'Education nationale, la Mission locale, le Centre Information et d'Orientation, le Département, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les bailleurs sociaux et les associations caritatives ...) agissent aussi pleinement pour préserver la qualité de vie des habitants.*

*Malgré le travail de fond, la population est parfois amenée à ressentir de l'insécurité dans la ville. Aussi et pour permettre d'objectiver ce sentiment, le CISPD a souhaité mener un diagnostic sur le sujet de la tranquillité publique afin de caractériser la délinquance et les lieux où elle se manifeste.*

*Un diagnostic a été mené au printemps 2022, en partenariat avec les Services de la Gendarmerie, de la Police municipale et la Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté (DSEC). Le groupe opérationnel a rencontré les commerçants, les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans le champ de l'éducation, de l'animation, du social, du logement, de l'insertion et de la santé, mais également les jeunes. Chacun a pu s'exprimer sur les difficultés qu'il rencontre.*

*Les constats réalisés mettent en évidence la nécessité d'aménager certains espaces urbains pour les rendre plus sécurisés et le besoin qu'on prenne davantage de temps pour aller vers les usagers afin d'agir en amont sur les comportements à risques.*

*Pour poursuivre le travail amorcé, il est proposé de constituer deux groupes de travail qui seront chargés de définir un plan d'actions à court, moyen et long termes :*

- *Un premier consacré à la mise en place d'actions de prévention en complément de l'existant.*
- *Un second qui aura pour vocation de mettre en place des solutions d'aménagements urbains ou bâtimentaires nécessaires à la lutte contre les incivilités.*

*Les groupes de travail seront composés de six élus municipaux, de techniciens de la Ville, et ponctuellement de partenaires extérieurs ressources, sur la demande des membres des groupes de travail.*

*Une évaluation des travaux des deux groupes de travail sera réalisée annuellement dans le cadre du CISPD.*

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Scolaires Enfance-Jeunesse, Vie Étudiante du 3 novembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de constituer les groupes de travail comme suit :

Groupe de travail "Prévention" :

Membres élu(e)s :

Elue référente : Géraldine Denigot.

Autres élu(e)s : Anne-Cécile Hurtel, Karen Lanson, Françoise Fouchet, Stéphane Lefebvre et Edith Jacot (représentée le cas échéant par Thomas Maréchal, élu suppléant de la Minorité).

Membres issus des services :

Murielle Caumartin (pilotage), autres agents de la DSEC, Nadège Périon et autres agents du CCAS de Redon, la Police Municipale.

Groupe de travail "Aménagements urbains et bâtimentaires" :

Membres élu(e)s :

Elu référent : Lionel Remande.

Autres élu(e)s : André Croguennec, Benoît Quélard, Rola Abi Fadel, Marc Droguet et Nicolas Régis (représenté le cas échéant par Gildas Brégain, élu suppléant de la minorité).

Membres issus des services :

Murielle Caumartin (pilotage) et agents de la DSEC, DSTAP et de la Police Municipale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022  
Reçu en préfecture le 18/11/2022  
Affiché le **22 NOV. 2022**  
ID : 035-213502362-20221117-SG2022\_537-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Mis en ligne le **21 NOV. 2022**

La Secrétaire de séance,  
**Delphine Penot**  
1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe